

Concours de nouvelles de la Ville d'Hossegor

REGLEMENT DE L'EDITION 2020

Article 1 : organisation du Prix

À l'occasion du Salon du livre d'Hossegor organisé les 3, 4 et 5 juillet 2020 dans les salons du Sporting-Casino, la commune organise un concours de nouvelles. Ces nouvelles sont jugées par un jury et la meilleure est récompensée par un Prix.

Article 2 : critères de sélection

La qualité de l'écriture, l'originalité du style, l'intérêt de la trame narrative et du sujet ainsi que le respect du thème proposé constituent les principaux critères de sélection.

Article 3 : conditions de candidature

Seul un texte peut être présenté par participant sous peine d'élimination. Les participants doivent être âgés de plus de 16 ans et ne pas être lauréats du précédent concours de nouvelles du Salon du livre d'Hossegor.

Article 4 : thème du concours

Imaginer une histoire dans les Landes à partir de cette photo :



Article 5 : nouvelles concourantes

Les nouvelles concourantes devront remplir les conditions suivantes :

- Volume : 7000 signes minimum, 27 000 signes maximum.
(cf : révision / statistique / caractères espaces compris)
- Veiller à ne pas indiquer le nom de l'auteur dans le texte de la nouvelle afin de garantir l'anonymat auprès du jury.
- Joindre une page de garde, dans un document à part, avec les mentions obligatoires suivantes :
Le titre de la nouvelle ; le nom de l'auteur et ses coordonnées (adresse - numéro de téléphone - adresse courriel) ; la mention manuscrite: « Je certifie que je suis l'auteur de cette nouvelle et la signature de l'auteur. »

Article 6 : date limite de dépôt

Pour participer, il suffit d'adresser la nouvelle accompagnée des mentions obligatoires :

- Avant le **lundi 23 mars 2020, 17h**.
- Par courrier électronique à salondulivre@hossegor.fr ou sur un support informatique (cd ou clé usb) à envoyer par voie postale à l'attention de M^{me} la présidente du jury :
Concours de nouvelles - Mairie d'Hossegor - 18, avenue de Paris - 40150 Hossegor

Un courrier électronique sera envoyé à l'auteur pour confirmer l'enregistrement de sa participation.

Article 7 : remise du Prix et engagement des participants

Ce Prix est doté d'un bon d'achat de livres d'une valeur de 200 euros à valoir jusqu'au 31 décembre 2020. Il sera décerné au lauréat par le maire et la présidente du concours de nouvelles dans le cadre du Salon du livre. Sauf cas de force majeure, le lauréat, informé suffisamment à l'avance, devra obligatoirement être présent lors de la remise officielle du Prix.

La nouvelle sera éditée et diffusée aux conditions définies par le Salon du livre.

La participation à ce concours implique une totale acceptation des dispositions du présent règlement.

Article 8 : utilisation des noms et publicité

La commune d'Hossegor se réserve la possibilité de citer les noms des gagnants ainsi que celle d'utiliser leur image à des fins publi-promotionnelles.

Article 9 : modification ou annulation du Prix

La commune d'Hossegor se réserve la faculté d'interrompre, suspendre, annuler, proroger ou modifier ce concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de la commune d'Hossegor ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

Article 10

Les manuscrits et les supports ne sont ni retournés, ni rendus.

Article 11

Une copie écrite du présent règlement peut être adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, cette demande doit être effectuée auprès de la mairie d'Hossegor.

Les frais engagés par le participant pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB sur la base du tarif lent en vigueur. Une seule demande de copie de ce règlement et de remboursement des frais engagés pour obtenir cette copie sera prise en considération par participant et pendant toute la durée du concours uniquement.

Le présent règlement est déposé en la SCP GUILLERME METRAL - Résidence « Figaro », avenue d'Aspremont à Saint-Vincent-de-Tyrosse où il est consultable aux heures de bureau.